

1.6.14 Plan de sobriété



Plan de sobriété

Par une circulaire du 25 juillet 2022 relative à la sobriété énergétique et l'exemplarité des administrations de l'État, la Première ministre a appelé à une mise en œuvre immédiate d'actions visant à réduire la consommation d'énergie et à accélérer la sortie des énergies fossiles.

Par une circulaire du 3 août 2022, le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, dans la continuité de la démarche « Services publics écoresponsables » invite à la prise de mesure nécessaires à la réalisation d'économies d'énergie rapide et massive.

Après avoir dressé un état des lieux des mesures déjà existantes en son sein, l'EPFN s'est doté d'un plan de sobriété énergétique, pluriannuel, listant les mesures à prendre afin de mettre en œuvre les actions visant à réaliser des économies d'énergie. Ce plan est joint au rapport.

Afin de donner à ces mesures un caractère collectif, eu égard au comportement citoyen que cela implique, l'EPFN a décidé de définir comme critère de mesure de performance de son projet d'accord d'intéressement 2023-2025, la mise en œuvre de son plan de sobriété énergétique. Ce critère sera comptabilisé en nombre d'actions mises en œuvre au cours de l'exercice apprécié.

Les actions à mettre en œuvre en 2023 avaient été soumises à l'approbation du Conseil d'Administration de l'établissement lors de sa séance du 9 juin 2023, conformément à la demande de la CIASSP.

Par souci de transparence, et afin d'ancrer la démarche de recherche de sobriété de l'établissement, il est soumis à l'approbation du Conseil d'Administration les actions mises en œuvre au titre de l'année 2024.

L'objectif annuel fixé par l'accord d'intéressement pour l'année 2024 est de 4 actions mises en œuvre. La pondération retenue pour le calcul de ce critère est la suivante :

| Si k= objectif |
|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| annuel -2 | annuel -1 | annuel | annuel +1 | annuel +2 |
| 0 | 0,8 | 1 | 1,2 | 1,4 |

Il convient donc de déterminer les quatre actions du plan de sobriété qui devront être mises en œuvre en 2024 afin d'atteindre l'objectif annuel fixé et les deux actions supplémentaires qui permettront éventuellement si elles sont mises en œuvre sur l'année 2024 d'atteindre l'objectif annuel +2.

Il est proposé au Conseil d'administration de décider que :

- Les quatre actions du plan de sobriété qui devront être mises en œuvre en 2024 afin d'atteindre l'objectif annuel fixé sont :
 - Consigne 18° en jour rouge
 - Formation sur l'utilisation des thermostats
 - Alimenter la base de données de l'Etat
 - Stopper la production d'eau chaude dans les sanitaires
- Les deux actions supplémentaires du plan de sobriété qui devront être mises en œuvre en 2024 afin d'atteindre l'objectif annuel fixé + 2 sont :
 - Optimiser les surfaces de bureau
 - Remplacement des néons par des leds dans les bureaux et salles de réunion



Plan d'actions en faveur de la sobriété

Mieux connaître nos consommations pour mieux les maîtriser				
Agir auprès de la copropriété	Solliciter la copropriété pour la réalisation d'un audit tertiaire – Action 17 du plan de l'Etat			
	Demander un diagnostic thermographique infrarouge – Action 17 du plan de l'Etat			
	Demander si des projets d'installation d'équipements photovoltaïques sont envisageables – Action 8 du plan de l'Etat			
Suivre et partager les données sur	Solliciter EDF pour un suivi des consommations – Action 2 plan de l'Etat			
les fluides	Alimenter la base de données de l'Etat (OSFi) – Action 2 plan de l'Etat			
	Agir sur nos bâtiments et sur nos équipements			
Reprogrammer/paramétrer pour	Stopper la production d'eau chaude dans les sanitaires hors cuisine et douche – Action 7 du plan de l'Etat			
plus d'efficacité	Réduire si pertinent la consigne de chauffage à 18° les jours rouges – Action 1 du plan de l'Etat			
	Dans les circulations réduire la temporisation de l'éclairage à détection de mouvement – action 4 du plan de l'Etat			
Agir pour des réductions énergétiques à court terme – stratégie énergétique	Dans les bureaux et les salles de réunion, remplacement des néons et halogènes par LED et si pertinent remplacement de certains va et vient par variateur – Action 4 du plan de l'Etat			
Installer des bornes de recharge pour véhicules électriques	Pose 2 ^{ème} borne électrique			
S'équiper en stationnements vélos sécurisés	Acquisition d'un box vélos sécurisé – Action 11 du plan de l'Etat			
Optimiser les surfaces de bureau	Etudier la possibilité de réaménagement de salle de réunion en postes flex afin de réduire la consommation par salarié, et/ou éteindre le chauffage dans les bureaux inoccupés – Action 4 du plan de l'Etat			
Adapter les outils numériques et de	Suppression de postes de téléphones fixes au terme du contrat – Action 16 du plan de l'Etat			
Télécommunication	Etude sur l'acquisition de blocs d'alimentation avec interrupteurs – Action 16 du plan de l'Etat			
Divers	Equiper les bureaux de thermomètres – Action 1 du plan de l'Etat			
Chan	 ger nos comportements et adapter notre organisation de travail			
Désigner un ambassadeur sobriété	Désigner un ambassadeur pour l'établissement (Suivi de la mise en œuvre, information des salariés) – Action 3 du plan de l'Etat			
Limiter les dépenses énergétiques	Climatisation uniquement à partir de 26°C – Action 1 plan de l'Etat			
liées aux températures ambiantes	Chauffage uniquement en dessous de 19°C – Action 1 plan de l'Etat			
	Assurer la fermeture des portes des locaux climatisés – Action 1 plan de l'Etat			



Mobilité - Flotte automobile	Etudier la mise en place d'un forfait Mobilités Durables - Action 10 du plan de l'Etat			
	Suppression progressive des véhicules thermiques (lors du renouvellement du parc selon périodicité fixe par la circulaire) – Circulaire mobilité			
	Réduire la vitesse pour les trajets professionnels à 110km/h sur autoroute au lieu de 130 km/h et à 100 km/h sur les voies rapides au lieu de 110 km/h (le temps additionnel à la réalisation des trajets sera pris sur le temps de travail) – Action 9 du plan de l'Etat			
	Déployer le logiciel Odrive – Action 12 du plan de l'Etat			
	Développer le covoiturage pour les déplacements professionnels – Action 12 du plan de l'Etat			
	Inciter au report de la voiture vers le train, les transports urbains et les modes actifs pour les trajets professionnels – Action 13 du plan de l'Etat			
Poursuivre les cas de fermeture de site	Etudier la possibilité de fermeture possible des bâtiments, notamment les jours rouges (RTT imposés par l'employeur, télétravail, autres) – Action 14 du plan de l'Etat			
Numérique	Débrancher les écrans non essentiels (comTV,) – Action 18 du plan de l'Etat			
Télétravail	Pérenniser le recours au télétravail avec la signature d'un accord – Action 14 du plan de l'Etat			
Limiter les déplacements	Privilégier les visioconférences par rapport aux déplacements professionnels et les formations – Action 13 du plan de l'Etat			
Agir grâce à la commande publique	Veiller à systématiser dans la commande publique l'intégration de dispositions relatives à la performance énergétique des produits consommateurs d'énergie – Action 19 du plan de l'Etat			
	Veiller à définir dans la commande publique des clauses d'exécution des marchés demandant l'établissement de plan de progrès avec obligation d'engagement de réduction des émissions et consommations d'énergie – Action 20 du plan de l'Etat			
Mobiliser, former et associer les salariés				
Former les salariés	Poursuite des sessions d'information à l'utilisation des véhicules électriques – Action 9 du plan de l'Etat			
	Formations à l'éco-conduite – Action 9 du plan de l'Etat			
	Formation à l'utilisation des thermostats (chauffage/climatisation) – Action 16 du plan de l'Etat			
Mener une campagne de communication à destination des salariés	Informer les salariés des jours rouges (suivi de l'application EcoWatt) induisant le déclenchement des actions liées – Action 1 du plan de l'Etat			
	Sensibilisation aux gestes responsables – Action 16 du plan de l'Etat			
	Covoiturage domicile-travail (partenariat avec des plateformes, institutions,) – Action 15 du plan de l'Etat			
Sobriété numérique	Communication sur les écogestes – Action 16 du plan de l'Etat			